

loi c- 21

Pour une pratique légale et professionnelle L'objectif est de vous assurer de demeurer conforme dans votre pratique tout en conservant votre spécificité.

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi modifiant le Code des professions (communément appelées Projet de Loi 21) en juin 2012, **bien des changements sont survenus dans la pratique des métiers d'accompagnement.**

Cette formation vise à mettre en lumière les nouvelles données avec lesquelles les professionnels doivent maintenant travailler et se conformer ainsi que de se positionner adéquatement dans cette nouvelle structure légale et plus particulièrement :

- Se familiariser avec le contexte légal de la pratique des métiers d'accompagnement ;
- Comprendre les responsabilités et obligations du professionnel;
- Prendre conscience des enjeux ainsi que d'une certaine « zone grise ».

La méthode pédagogique utilisée pour cette journée de formation est à la fois théorique, remplie d'exemples et implique la participation des personnes présentes.

(texte coaching québec)